

REGLEMENT FINANCIER 2025-2026

Le quotient familial s'obtient en divisant votre revenu fiscal de référence par votre nombre de parts

Revenu fiscal de référence :	42 140
Nombre de parts :	3.0

Ici, le quotient familial est de $42\ 140 / 3 = \mathbf{14\ 047\ €}$

La copie de l'avis d'imposition **est INDISPENSABLE.**

Sans justificatif le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Contribution familiale

Cas où il n'y a qu'un seul foyer fiscal

Quotient familial	+ de 22 401€	De 16 001€ à 22 400€	De 13 501€ à 16 000€	De 11 001€ à 13 501€	De 8 501€ à 11 000€	De 6 001€ à 8 500€	De 3 501 à 6 000€	- de 3 500€
Contribution mensuelle	71€	66€	61€	56€	51€	46€	41€	31€
Contribution annuelle	710€	660€	610€	560€	510€	460€	410€	310€

Cas où il y a deux foyers fiscaux

Quotient familial	+ de 22 401€	De 16 001€ à 22 400€	De 13 501€ à 16 000€	De 11 001€ à 13 501€	De 8 501€ à 11 000€	De 6 001€ à 8 500€	De 3 501 à 6 000€	- de 3 500€
Contribution mens. <u>par foyer fiscal</u>	36€	33,50€	31€	28,50€	26€	23,50€	21€	16€
Contribution annuelle <u>par foyer fiscal</u>	360€	335€	310€	285€	260€	235€	210€	160€

Règlement en 1 fois ou en 10 fois de septembre à juin

Frais pédagogique

80 € par an et par enfant

Restauration scolaire

5,10 € par repas.

Garderie

	Occasionnellement	Forfait mensuel
Le matin De 7h45 à 8h35	2,70 €	37,50 € par mois sur 10 mois
Le soir De 17h à 18h15	3,70 €	
<i>Au-delà de 18h15, 8 euros supplémentaires seront facturés.</i>		

Cotisation APEL

24 € par an et par famille.

L'adhésion à l'APEL est optionnel.